



Licenciement d'un membre photographe

Par **focusimageinternational**, le **21/11/2012** à **23:36**

Bonjour,

Ma question est la suivante: un membre photographe de mon association Focus Image International veut porter plainte pour usurpation d'identité car un membre dirigeant à retouché et à signé un de ses shooting qu'elle a réalisé pour l'association...

Que peut on faire pour la tenir hors portée de notre association?

Un dépôt de plainte est-ce un motif pour la licencier?

Merci d'une réponse rapide.

Par **janus2fr**, le **22/11/2012** à **07:47**

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre.

Vous voulez licencier qui ?

le photographe ?

le dirigeant qui lui a volé son travail ?